

POLITIQUE DE L'ARBRE



TABLE DES MATIÈRES

Préface	4
Les bienfaits de l'arbre en milieu urbain	5
Portrait de la forêt urbaine de la Ville de La Pocatière	6
Patrimoine arboré de la Ville	10
Les arbres majestueux	11
Les enjeux de l'arbre à la Ville de La Pocatière	12
Les grandes orientations	15



Comité de la Politique de l'arbre

Émélie Lapierre, *coordonnatrice des Services horticoles, Ville de La Pocatière*

Guillaume Dufour, *conseiller municipal, Ville de La Pocatière*

Manon Ouellet, *chargée de projets au volet biodiversité et changement climatique, Collectivités écologiques Bas-Saint-Laurent (Co-éco)*

Denis Tchuente, *conseiller en urbanisme, Ville de La Pocatière*

Collaborateurs :

Denis Plourde, *citoyen et arboriculteur*

Stéphane Roy, *directeur des Services techniques, Ville de La Pocatière*

Louise Lacoursière, *conseillère aux communications et au développement touristique, Ville de La Pocatière*

Véronique Furois, *chargée de projets Organisme de bassins versants de Kamouraska-L'Islet et Rivière-du-Loup (Obakir)*

PRÉSENTATION DE LA POLITIQUE DE L'ARBRE

MOT DU MAIRE

C'est avec fierté que nous vous présentons la première Politique de l'arbre de la Ville de La Pocatière.



Les enjeux sont grands, mais nous souhaitons, à partir des principes environnementaux, sociaux et économiques du développement durable, déployer de grandes orientations visant à prendre soin et à consolider le couvert boisé existant sur notre territoire, tant sur les propriétés privées que dans le domaine public.

Réaliser une politique de l'arbre est une action municipale forte dans le contexte de changements climatiques où nos communautés sont appelées à s'adapter. C'est aussi répondre en partie aux recommandations détaillées dans tous les traités ou conventions internationales. C'est donc tout naturellement que le comité de la Politique de l'arbre a pris en compte l'adaptation aux changements climatiques, la préservation de la biodiversité et le développement de notre communauté pour dégager les trois grandes orientations de cette politique, soit :

- Protéger et entretenir notre patrimoine arboré ;
- Augmenter la résilience de la communauté face à l'évolution du climat ;
- Sensibiliser et impliquer la communauté aux enjeux de la forêt urbaine.

Nous avons le privilège de vivre dans une ville au cœur de la nature et cette Politique de l'arbre souhaite offrir un accompagnement aux citoyens et aux citoyennes pour optimiser leurs activités de plantation, de planification et d'entretiens des arbres, et ainsi, encourager les bonnes pratiques. De cette façon, nous parviendrons à conserver notre couvert forestier de 9,7 % et, pourquoi pas, augmenter cette magnifique richesse grâce aux précieux conseils proposés dans cette nouvelle politique.

Nous remercions tous ceux et celles qui ont participé, de près ou de loin, à l'élaboration de cette première Politique de l'arbre et nous souhaitons que celle-ci s'enracine rapidement dans nos actions!

Vincent Bérubé, maire





PRÉFACE



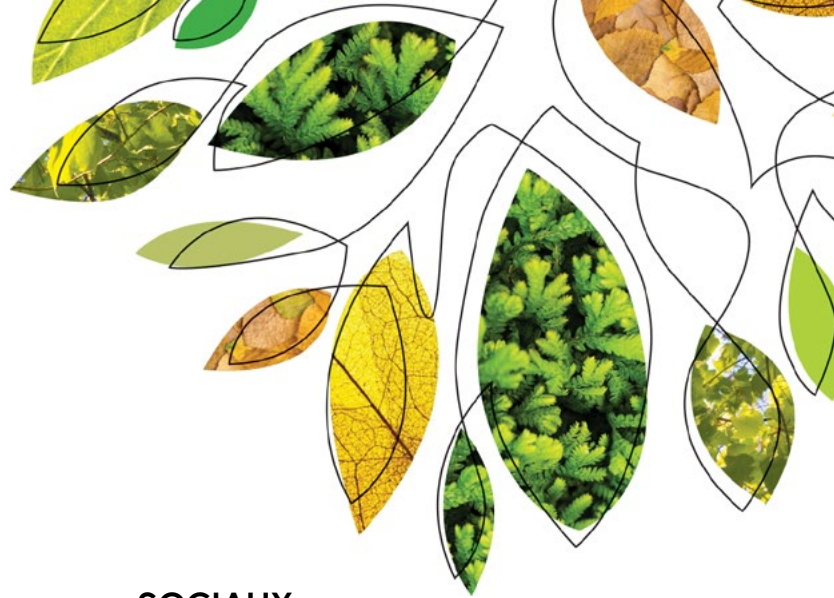
La réalisation de la Politique de l'arbre, coïncidant avec la révision du Plan d'urbanisme et des différents règlements d'urbanisme de la Ville de La Pocatière, a permis d'harmoniser les orientations du Plan révisé avec les enjeux de la Politique de l'arbre. Cet arrimage démontre le désir de la Ville d'être cohérent dans ses visions de développement durable. L'administration municipale disposera ainsi d'un cadre renouvelé pour mieux encadrer les pratiques touchant les arbres et les boisés sur son territoire.



Une politique de l'arbre permet de brosser le portrait de la couverture végétale d'un milieu et de faire le bilan des connaissances relatives à celle-ci. Les enjeux sont grands, mais nous pouvons, à partir des principes environnementaux, sociaux et économiques du développement durable, déployer de grandes orientations visant à consolider et à accroître le couvert arborescent sur les propriétés privées et sur le domaine public. Cette politique s'adresse aux décideurs, aux représentants municipaux, aux résidents, aux chefs d'entreprise, aux constructeurs et aux travailleurs, afin que soit reconnue la valeur unique de notre patrimoine vert et des écosystèmes naturels sur le territoire de la Ville.

Grâce à sa politique de l'arbre, la Ville se dote d'une vision de l'avenir du couvert forestier sur son territoire. Elle présente les stratégies de conservation, de mise en valeur et de bonification du couvert végétal afin d'offrir à la communauté des moyens concrets d'adaptation aux changements climatiques. Finalement, le plan d'action propose diverses interventions spécifiques visant à mettre en œuvre les grandes orientations de la politique. Déployé sur un horizon de cinq ans, ce plan d'action amorcera le virage nécessaire pour que l'arbre et ses services écologiques soient considérés comme un bien collectif essentiel à la qualité de vie urbaine et au bien-être humain.

LES BIENFAITS DE L'ARBRE EN MILIEU URBAIN



ENVIRONNEMENTAUX

- Diminution de la température ambiante
- Diminution des effets des îlots de chaleur
- Réduction du vent
- Protection contre les rayons ultraviolets
- Interception des eaux de pluie
- Diminution de l'érosion des sols
- Production d'oxygène
- Purification de l'air (captation des polluants et des poussières)
- Séquestration du monoxyde de carbone (GES)
- Création d'habitats pour la faune et la flore

SOCIAUX

- Amélioration de la santé publique
- Atténuation de la perception du bruit
- Diminution du stress et de l'agressivité
- Attraction de nouveaux résidents
- Augmentation du sentiment d'intimité
- Diminution indirecte de la criminalité
- Amélioration du cadre de vie
- Amélioration du sentiment de paix
- Interactions sociales accrues
- Diminution de la vitesse dans les rues bordées d'arbres

ÉCONOMIQUES

- Augmentation de la valeur foncière des propriétés
- Réduction des coûts de climatisation en été
- Réduction des coûts de chauffage en hiver
- Diminution des coûts en soins de santé (coups de chaleur/maladies respiratoires)
- Augmentation de l'activité économique reliée à l'entretien des arbres

ESTHÉTIQUES

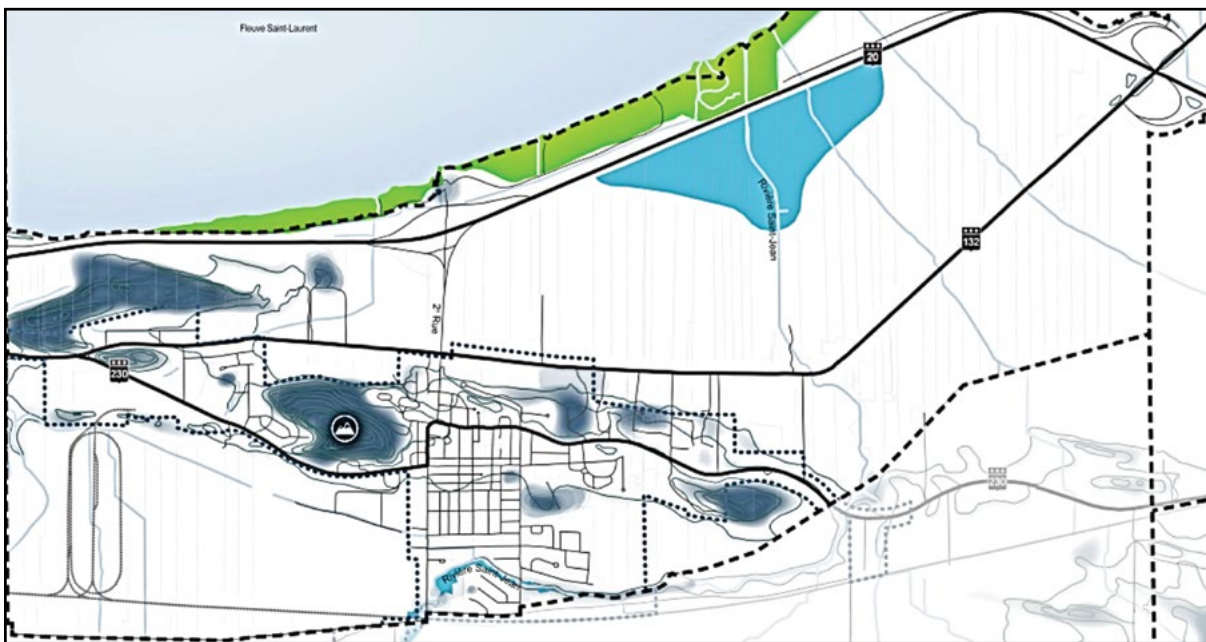
- Variation saisonnière du paysage
- Diversification des formes, textures et couleurs dans le paysage
- Mise en valeur du paysage, des lieux et des bâtiments
- Augmentation de l'attrait envers un quartier

Source : Drummondville (janvier 2020) Politique de l'arbre, https://www.drummondville.ca/wp-content/uploads/2020/02/Politique_Arbre_VF.pdf

PORTRAIT DE LA FORÊT URBAINE DE LA VILLE DE LA POCATIÈRE

CONTEXTE NATUREL POCATOIS

Ville côtière du fleuve Saint-Laurent, la population de La Pocatière est estimée à 4123 habitants sur une superficie d'environ 21,3 km². Elle se situe dans la municipalité régionale de comté (MRC) de Kamouraska, dans la région administrative du Bas-Saint-Laurent.



Légende

— Chemin de fer	● Parc de la Montagne du Collège (privé)
— Réseau routier	■ Aire boisée
□ Cadastre	— Courbe de niveau
--- Limite municipale	■ Esiran
--- Périmètre d'urbanisation	■ Zone inondable
■ Hydrographie	

Source : Atelier urbain (2022). « Projet de Plan d'urbanisme La Pocatière » Carte #3 L Les milieux naturels et l'environnement page 36.

À l'intérieur des limites de la Ville, la végétation surplombe des lieux tels que le Jardin floral, le Sanctuaire de Notre-Dame-de-Fatima, le boisé de l'Évêché de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, le Parc intergénérationnel Desjardins, le Parc du secteur Ouest, les terrains récréatifs et la piste cyclable, *Les Aboiteaux* ainsi que les rives du fleuve Saint-Laurent. La rivière Saint-Jean traverse le territoire de la Ville sur 5,6 km de son parcours, ses berges boisées en partie, représentent un habitat important pour de nombreuses espèces fauniques et floristiques. Enfin, les Pocatois peuvent profiter de 10 sites d'agriculture urbaine, initiés par le *Collectif pour la valorisation de l'agriculture urbaine, VertDire*.

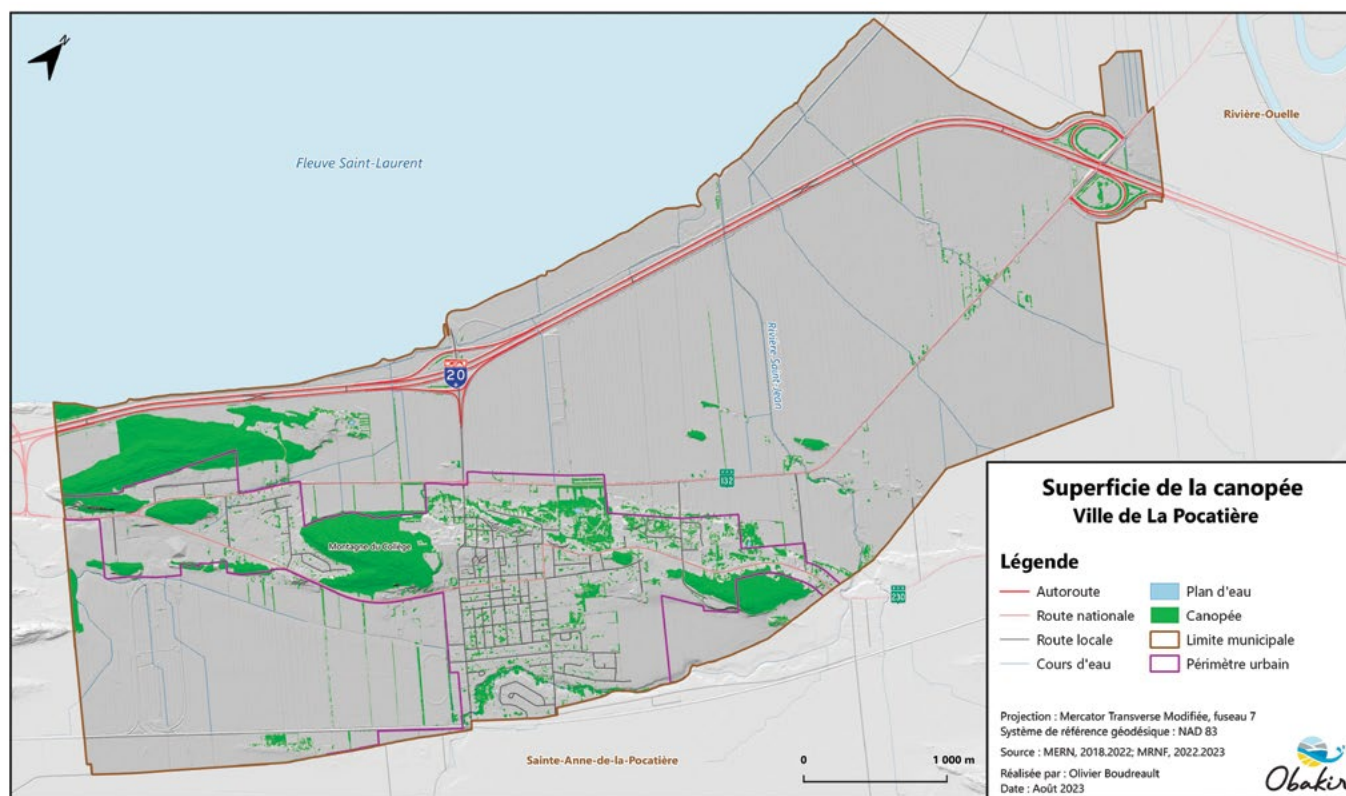
INDICE DE CANOPÉE

À partir des données recueillies par l'Organisme OBAKIR à l'été 2023, il est déterminé que 9,7 % du territoire de la Ville de La Pocatière se retrouve sous couvert boisé. Les superficies boisées sont réparties en zones urbaines (1,09 km²) et en zones agricoles (1 km²). La zone urbaine (4,52 km²) possède une superficie moindre que la zone agricole (16,78 km²) portant l'aire totale de l'ensemble du territoire de la Ville de La Pocatière à 21,3 km². On retrouve donc, en zone urbaine, un indice de canopée de 24,1 % de sa superficie totale. La zone agricole, quant à elle, est sous 6 % de couvert forestier.

L'indice de canopée est un indicateur reconnu pour exprimer l'importance de la forêt urbaine dans une ville et conséquemment sur la qualité de vie. Il correspond au pourcentage de la superficie occupée par la couverture procurée par la cime des arbres sur la superficie de l'ensemble du territoire. Plus l'indice est élevé, plus le territoire est couvert d'arbres.

Source : Ville de Québec (2023). « Vision de l'arbre », www.ville.quebec.qc.ca

La présence d'une dense canopée, couvrant plus de 40 % du territoire, permettrait de réduire considérablement les températures urbaines. Cette valeur devrait servir de cible à atteindre pour la planification urbaine



Source : Organisme de bassins versants de Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup (2023). « Caractérisation de la forêt urbaine de la Ville de La Pocatière »

INDICE DE CANOPÉE DE

Utilisation du sol de la Ville	Superficie (km ²)	Superficie (%)	Superficie de la canopée (km ²)	Superficie de la canopée (%)	Indice de canopée (%)
Agricole	16,8	78,8	1	47,8	6
Urbaine	4,5	21,2	1,09	52,2	24,1
Total	21,3	100	2,09	100	

*Superficie de la canopée sur la superficie de l'utilisation du sol.

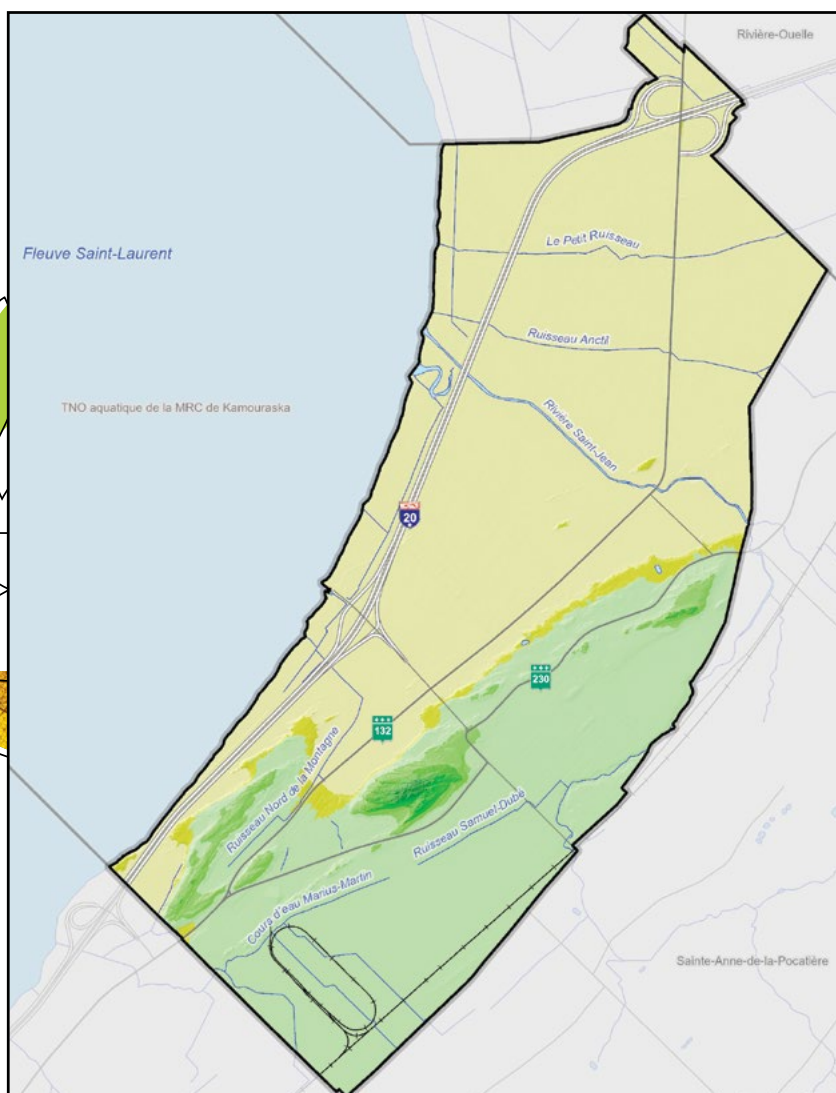
LES CABOURONS

Véritable signature paysagère du Kamouraska, les cabourons, ces grandes collines boisées, jalonnent le territoire de la Ville. Sur une de ces collines, en plein centre-ville, se trouve un impressionnant boisé, le parc de la Montagne du Collège. Il représente le plus important site et est « préservé » principalement en raison de son caractère patrimonial. Dans les points cardinaux du territoire de la Ville, on retrouve également d'autres cabourons au nord-ouest du secteur industriel, à l'ouest de la Ville, ainsi qu'au nord du secteur de l'écocentre, à l'est de la Ville.

La superficie des boisés situés sur des cabourons représente 41% des principaux boisés identifiés lors de la caractérisation de la forêt urbaine. Ils représentent une part importante des poumons de la Ville et contribuent largement à l'indice de canopée du milieu pocatois. Ils se situent presque exclusivement en terrains privés.

Cabouron : Colline abrupte émergeant de la plaine, du genre inselberg, particulièrement dans la région du Kamouraska, résultant probablement de l'érosion glaciaire.

Source : La langue française (2023). Dictionnaire, « Cabouron »
<https://www.lalanguefrancaise.com/dictionnaire/definition/cabouron>



Source : MRC de Kamouraska (novembre 2023)

ÎLOTS DE CHALEUR

Sur la carte des îlots de chaleur de la Ville de La Pocatière provenant de données recueillies en 2022, on constate qu'ils se situent principalement en zones commerciales, industrielles, le long des larges avenues pavées et dans les grands stationnements.

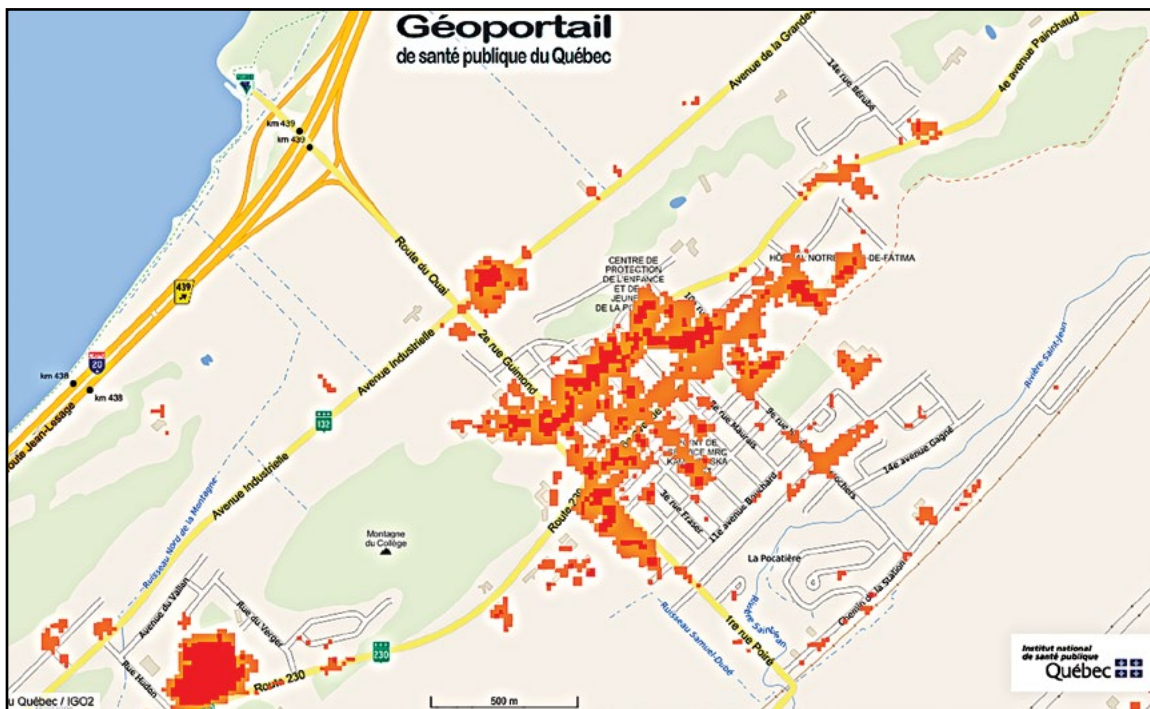
Depuis 20 ans, chaque nouvelle année apporte son lot de records de température et les projections tendent à montrer que la situation ne va pas en s'améliorant. Les populations les plus vulnérables à la chaleur n'ont pas toujours la capacité physique, mentale, financière ou sociale de s'adapter aux journées de forte chaleur. C'est pourquoi, il convient de réduire l'étendue des îlots de chaleur grâce aux efforts de verdissement de la Ville.

La diminution des surfaces pavées au profit d'espaces verts, la plantation d'arbres, d'arbustes et d'autres végétaux, de même que la végétalisation des terrains résidentiels, des stationnements et des abords routiers, permettent de réduire l'effet d'îlot de chaleur urbain et de gérer optimalement les eaux pluviales et de ruissellement.

Îlot de chaleur : Zone urbaine où l'on enregistre une température ambiante plus élevée que dans les zones environnantes.

On recourt généralement au concept d'îlot de chaleur urbain afin de comparer la température ambiante d'une ville avec celle des zones rurales avoisinantes ou encore pour comparer la température ambiante de différents secteurs d'une même ville.

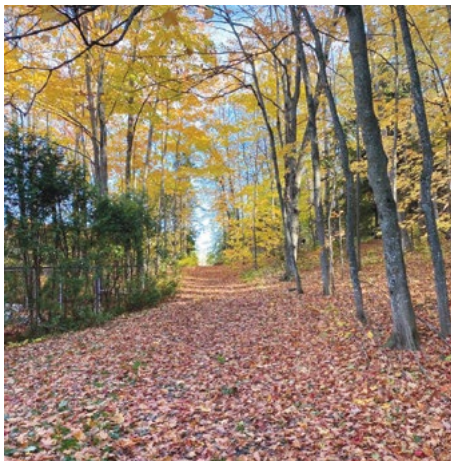
Source : Office québécois de la langue française (2019). « Îlot de chaleur urbain », Fiche terminologique. gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?ld_Fiche=17487321



Source : Institut national de santé publique du Québec. (2023) « Îlots de chaleur », Mon climat, ma santé. monclimatmasante.qc.ca/ilots-de-chaleur.aspx

PATRIMOINE ARBORÉ DE LA VILLE

La caractérisation de la forêt urbaine réalisée par OBAKIR en août 2023 a permis de connaître davantage le patrimoine arboré déjà présent dans les boisés et les parcs de la Ville de La Pocatière.



PORTRAIT DES ESSENCES D'ARBRES DANS LES BOISÉS

Dans l'ensemble des boisés présents sur le territoire de la Ville, l'épinette blanche est l'essence dominante; on la retrouve dans pratiquement tous les boisés. Le thuya occidental, communément appelé « cèdre », suit à moindre densité.

Les boisés appartenant à la Ville ont été visités afin de valider et d'identifier les autres espèces végétales présentes. On retrouve le chêne rouge (*Quercus rubra*), l'érable à Giguère (*Acer negundo*), le frêne rouge (*Fraxinus pennsylvanica*), le mélèze laricin (*Larix laricina*), le peuplier baumier (*Populus balsamifera*), le peuplier deltoïde (*Populus deltoides*), le peuplier faux-tremble (*Populus tremuloides*) et enfin différentes espèces de saules (*Salix sp.*).

PORTRAIT DES ESSENCES D'ARBRES DANS LES PARCS

On retrouve dans les trois plus grands parcs pocatois une bonne diversité d'essence d'arbre. Cependant, certaines essences se retrouvent en plus grande quantité, tandis que d'autres gagneraient à y trouver une place plus importante afin d'atteindre un maximum de bienfaits fournis par la forêt urbaine.

Au Parc du secteur Ouest, les peupliers et les frênes composent plus de 60 % des essences présentes. Au Parc Intergénérationnel Desjardins, la faible diversité d'espèces est encore plus marquée avec une proportion de frênes de plus de 70 %. Cette situation ne fait pas exception à ce parc, car une majorité des arbres plantés en milieu municipal, résidentiel, institutionnel, agricole et commercial, au cours des 20 dernières années, sont des frênes. La présence de l'agrille du frêne dans le secteur de La Pocatière représente une menace à court terme pour le maintien du couvert arboré de notre milieu de vie.

Comme les terrains récréatifs sont vastes et composés de divers îlots boisés, on y retrouve une plus grande diversité des essences. Cependant, certains peuplements sont composés d'individus du même âge qui risquent de dépérir simultanément dans un court laps de temps. La pratique d'entretien du petit boisé d'épinettes, visant à éliminer la strate sous-arbustive, réduit considérablement la régénérescence naturelle du peuplement et compromet sa pérennité à moyen terme.



LES ARBRES MAJESTUEUX

Des arbres remarquables sont dispersés sur le territoire de la Ville. Chaque année, certains disparaissent à la suite de causes naturelles ou accidentelles (incendies, vent, maladies, ravageurs) ou parfois par des coupes dues à la pression du développement et de l'urbanisation.

Le long de la rivière Saint-Jean, dans sa partie urbanisée, d'immenses saules blancs créent de l'ombre sur le cours d'eau. On en retrouve également aux terrains récréatifs. Sur ce même site, il y a de gros peupliers baumiers qui forment une haie brise-vent aux terrains sportifs situés derrière l'École polyvalente La Pocatière.

Au sommet des cabourons, se trouvent des forêts de pins gris. Ces arbres tortueux évoquent la rudesse de l'hiver et rappellent les silhouettes des bonsaïs. À la Montagne du Collège, en plus de la végétation typique des cabourons, on observe de majestueux pins blancs.

Bien que La Pocatière soit dans l'aire de distribution du pin rouge, on en compte très peu en raison de son sol de type « Kamouraska » qui est composé d'argile et de limon. Malgré tout, il est possible d'en observer quelques spécimens de grande beauté situés au Sanctuaire de Notre-Dame-de-Fatima.

Au fil du temps, les citoyens ont planté de nombreux arbres qui se sont développés et qui constituent maintenant de véritables joyaux pour le patrimoine arboré de la Ville. Plusieurs se situent dans les cours arrière des terrains résidentiels.

LES ENJEUX DE L'ARBRE À LA VILLE DE LA POCATIÈRE

Plusieurs menaces auxquelles font face les arbres relèvent d'actions humaines et non naturelles. Voici la situation de l'arbre à la Ville de La Pocatière qui découle des constats de différents acteurs municipaux, citoyens et autres organismes partenaires.

LA PROTECTION DES ARBRES EN MILIEU PRIVÉ

La Pocatière a plusieurs aires boisées au cœur du centre-ville et en territoire périurbain. La majorité de ces boisés sont concentrés sur les cabourons, sur les berges de la rivière Saint-Jean, dans les parcs et sur des terrains appartenant à des propriétaires privés. Les bandes riveraines jouissent d'une protection réglementée, contrairement aux arbres situés sur les cabourons qui ne possèdent aucun statut légal pouvant les protéger contre d'éventuelles coupes ou autres perturbations.

Une autre menace pour la protection des arbres en milieu privé sont les sévices qu'ils subissent lors des chantiers de construction : coupe de racines, compaction du système racinaire, blessures au tronc, branches cassées, abattage excessif, etc. Afin de leur permettre d'atteindre leur plein potentiel, les arbres situés sur des chantiers doivent être protégés selon les normes arboricoles les plus récentes.

Les balises réglementaires que l'on retrouve dans le *Règlement de zonage* sont donc importantes pour la préservation des arbres en milieu privé. Elles constituent le principal outil de contrôle de la Ville, permettant à ceux-ci de fournir un maximum de bienfaits tout au long de leur vie, tant à la population actuelle qu'aux générations futures.

L'ENTRETIEN DES ARBRES EN TERRAINS PUBLICS

Les arbres en terrains publics sont situés dans les parcs, le long des rues et sur une variété de terrains municipaux. La Ville de La Pocatière est propriétaire de seulement 3 % des arbres présents sur son territoire. Elle a la responsabilité de planter et d'entretenir les arbres sur les terrains lui appartenant et se doit d'agir en gestionnaire exemplaire.

Un bon programme d'entretien est essentiel pour assurer la santé des arbres, car il permet de suivre l'évolution des jeunes arbres plantés durant les premières années pour leur permettre de croître avec un minimum de problèmes. Il ne faut pas négliger également la surveillance et l'entretien des arbres matures qui peuvent présenter des risques pour la sécurité, autant pour les citoyens que pour les infrastructures publiques et privées.

LA SENSIBILISATION ET L'ÉDUCATION POPULAIRE

La fréquence des demandes de permis d'abattage démontre une plus grande pression exercée sur les arbres en terrains privés. À cela s'ajoute l'élagage excessif. Les raisons entraînant les demandes d'abattage sont multiples, mais nous remarquons que de nombreuses coupes pourraient être évitées par une meilleure connaissance de la biologie des arbres. La sélection de l'essence à planter, son emplacement, la physiologie des arbres, les techniques de plantation et d'entretien ainsi que la taille sont toutes des notions importantes pour garantir une longue vie aux arbres. Faute de connaissances, des arbres en terrains privés subissent de mauvais traitements, qui minimisent leurs bienfaits et ultimement, limitent leur espérance de vie.





LE VERDISSEMENT DES ÎLOTS DE CHALEUR

Le fait que nous retrouvons peu d'arbres le long des rues, dans les zones commerciales et industrielles et surtout dans les stationnements, transforme ces espaces en d'importants îlots de chaleur à La Pocatière. Bien que les cabourons représentent des îlots de fraîcheur à l'échelle de la Ville, ils demeurent tout de même inaccessibles pour une grande partie de la population, car localisés en milieux privés ou difficilement accessibles pour les personnes les plus vulnérables.

Il est nécessaire pour la Ville de La Pocatière de développer des stratégies de lutte contre les îlots de chaleur en priorisant les interventions au cœur des milieux de vie. La diminution des surfaces pavées au profit d'espaces verts, la végétalisation des terrains privés, des stationnements et des abords routiers, sont autant de solutions pour réduire l'effet d'îlot de chaleur urbain.



Source : Journal Le Placteux - Photo : Maxime Paradis

LA PRÉSERVATION DES CABOURONS

Force est de constater le rôle majeur que jouent les cabourons à La Pocatière, en tant qu'îlots de fraîcheur et de biodiversité. Véritable climatiseur pour le milieu pocatois, ils font partie de l'identité paysagère de la Ville et ils représentent également une richesse naturelle pour bon nombre de citoyens. L'accès à une parcelle de forêt à quelques pas du centre-ville représente un véritable refuge lors des périodes caniculaires. Actuellement, les cabourons ne possèdent aucun statut légal qui pourraient les protéger contre d'éventuelles coupes ou autres perturbations.

C'est pourquoi il importe de protéger l'intégrité forestière des cabourons sur notre territoire, de garantir et de démocratiser l'accès à ces boisés en vue des épisodes de fortes chaleurs plus fréquentes et plus intenses résultantes des réchauffements climatiques.

LES FOSSES DE PLANTATION

Sur le territoire urbanisé de la Ville, plusieurs arbres à grand déploiement interrompent leur croissance et n'atteignent par leur plein potentiel. Une des causes est l'exiguïté des fosses de plantation qui ne permet pas le déploiement du système racinaire des arbres. Les normes à cet effet ont beaucoup évolué et doivent être respectées si l'on désire profiter au maximum des bienfaits de chaque spécimen et augmenter l'indice de canopée de la Ville à son niveau optimum.

SUITE DES ENJEUX DE L'ARBRE À LA VILLE DE LA POCATIÈRE

LA QUALITÉ DES BANDES RIVERAINES DE LA RIVIÈRE SAINT-JEAN

La portion de la rivière Saint-Jean qui se trouve dans la partie habitée du territoire de la Ville a été évaluée afin de déterminer l'indice de qualité de la bande riveraine (IQBR) et ainsi, connaître la « condition de santé écologique » de cet habitat riverain. Bien que l'on constate une amélioration de l'IQBR depuis 2012, moins de 30 % des bandes riveraines sont dans les catégories « Excellente » ou « Bonne ».

Pour qu'une bande riveraine puisse jouer l'ensemble de ses fonctions écologiques, elle doit présenter une surface bien végétalisée sur plus de 75 % des premiers 10 mètres à partir de la ligne des hautes eaux et être composée d'arbres, d'arbustes et d'herbacées indigènes. En milieu résidentiel, l'habitude de tondre jusqu'au bord de la rivière est encore très courante et parfois, même la berge est entretenue. Ces pratiques représentent un frein à l'établissement d'un écosystème naturel, propice à la conservation de cet habitat fragile.

Une plante exotique envahissante (PEE) est un végétal qui s'établit hors de son aire de répartition naturelle et qui se propage rapidement pour former des populations dominantes. Plusieurs PEE ont été détectées le long de la rivière Saint-Jean. Un contrôle des colonies observées est nécessaire pour assurer le maintien des espèces indigènes et ainsi améliorer la qualité des berges de la rivière Saint-Jean.



LA DIVERSIFICATION DES ESSENCES

À la lumière des observations terrain effectuées au cours de l'été 2023, la Ville de La Pocatière possède une meilleure connaissance de son patrimoine arboré. Bien qu'aucun inventaire exhaustif ne fût réalisé, il est possible de faire certains constats : le frêne et l'érable sont en proportion importante, les feuillus sont largement surreprésentés en milieu urbain au détriment des conifères et de nombreux arbres et boisées arrivent à leur maturité.

L'arrivée de l'agrile du frêne sur notre territoire (détectations multiples dans le Kamouraska à l'été 2023), ainsi que les autres stress environnementaux (inondations, verglas, pollution, sécheresse) doivent inciter l'administration municipale à revoir ses choix de végétaux.

Afin de créer des forêts urbaines résilientes face aux changements globaux, il est primordial de viser l'augmentation de la quantité des individus plantés et la diversification des traits fonctionnels des essences d'arbres plantés en ville.

LES TRAITS FONCTIONNELS

Les traits fonctionnels sont comme des compétences spéciales que possèdent les espèces. On les rassemble en « groupes fonctionnels » selon leurs similitudes. Une forêt avec divers groupes fonctionnels est comme une boîte à outils bien remplie, capable de faire face à toute éventualité. Cette diversité aide la forêt urbaine à s'adapter et à survivre aux changements globaux, ce qu'on appelle la « résilience ».

LES GRANDES ORIENTATIONS



ORIENTATION 1

PROTÉGER ET ENTRETENIR NOTRE PATRIMOINE ARBORÉ

Le patrimoine arboré de la Ville de La Pocatière est une richesse qu'il faut protéger contre les pressions multiples auxquelles il est confronté. C'est en évaluant les méthodes de conservation possibles des boisés publics et privés, en améliorant la qualité des bandes riveraines sur notre territoire et en développant de bonnes pratiques de gestion municipale des arbres que la protection et l'entretien de notre patrimoine arboré deviendront possibles.

Objectifs :

- 1.1 : Conserver les boisés urbains;
- 1.2 : Optimiser les services rendus par les bandes riveraines de la rivière Saint-Jean;
- 1.3 : Outiller l'administration municipale.

ORIENTATION 2

AUGMENTER LA RÉSILIENCE DE LA COMMUNAUTÉ FACE À L'ÉVOLUTION DU CLIMAT

La résilience climatique nécessite une prise en compte de nombreux éléments tels que la canopée, l'eau et la biodiversité. C'est en créant des îlots de fraîcheur, en augmentant l'indice de canopée globale et en optimisant la gestion des eaux pluviales que nous pourrons faire de notre milieu de vie, un endroit agréable qui tienne compte des besoins des plus vulnérables de notre communauté.

Objectifs :

- 2.1 : Lutter contre les îlots de chaleur par le verdissement;
- 2.2 : Augmenter l'indice de canopée.

ORIENTATION 3

SENSIBILISER ET IMPLIQUER LA COMMUNAUTÉ AUX ENJEUX DE LA FORÊT URBAINE

La forêt urbaine se situe en bonne partie sur des terrains privés, dans la cour des citoyens. La population doit s'allier à l'administration municipale pour contrer les mauvaises pratiques et déboulonner les mythes relatifs aux arbres. Pour y arriver, il est normal de fournir des connaissances techniques sur les bonnes pratiques à adopter, de mobiliser ceux-ci à prendre part au changement et d'informer la population sur la réglementation municipale en vigueur.

Objectifs :

- 3.1 : Doter les citoyens de connaissances techniques sur les bonnes pratiques;
- 3.2 : Sensibiliser et mobiliser les citoyens;
- 3.3 : Faire connaître la réglementation municipale relative aux arbres.

